



**CREUSE GRAND SUD**  
Communauté de Communes

DELIBERATION du BUREAU de la Communauté

N° 2023 – B - 004

Séance du 5 avril 2023

**ENGAGEMENT 2023 AU CONTRAT TERRITORIAL DES HAUTES VALLEES DU  
CHER : VALIDATION FINANCIERE DE PARTICIPATION - OPERATIONS  
COMMUNES AUX DIFFERENTS MAITRES D'OUVRAGE**

-----

L'an deux mille vingt-trois, le 5 avril à 18 heures, les membres composant le Bureau de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à Aubusson, sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement le 30 mars 2023.

**ETAIENT PRESENTS :** Mesdames Valérie BERTIN et Céline COLLET-DUFAYS, et Messieurs Denis PRIOURET, Jean-Luc LEGER, Philippe ESTERELLAS, Laurent LHERITIER, Claude BIALOUX et Alain DETOLLE.

**ETAIT EXCUSE :** Didier TERNAT

**M. Laurent LHERITIER** présente le rapport suivant :

*Rappel du contexte*

La Communauté de Communes Creuse Grand Sud s'est engagée en tant que maître d'ouvrage dans le contrat des Hautes Vallées du Cher. En effet, cinq de ses communes sont concernées, entièrement ou pour partie, par le périmètre du contrat : *Saint-Avit-de-Tardes, Néoux, Saint-Alpinien, Saint-Maixant et la Villetelle.*

Le projet finalisé du Contrat territorial des Hautes Vallées du Cher (HVC) a été validé par le comité de pilotage du contrat en date du 31 mars 2022. Les actions menées dans le cadre du contrat ont globalement pour but la préservation et la restauration des milieux aquatiques et la préservation de la ressource en eau du bassin du Cher amont.

Par délibérations n° 2021-126, 2021-127 et 2021-128, la Communauté de Communes Creuse Grand Sud a validé sa participation à ce projet et une programmation prévisionnelle globale 2022-2027. Elle a confié la mise en place des opérations communes à la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine (animation générale et coordination du contrat).

Il s'agit ici de valider le détail des opérations communes concernant la programmation 2023 de ce contrat et qui seront portées par MCA.

### *Présentation de la demande*

Le programme 2023 du contrat Hautes Vallées du Cher prévoit des opérations communes à tout le bassin. Elles sont les suivantes :

- Le poste de coordination
- Des actions de communication : s'agissant d'un premier cycle de contrat, il est important de communiquer auprès des administrés sur ce qui va être mis en place sur le territoire. Les outils de communication prévus au contrat sont la rédaction et la diffusion de plaquettes d'information, l'organisation de réunions ou de journées thématiques, la mise en place d'animations, etc.

Les dépenses liées à ces opérations communes sont réparties selon les différents maîtres d'ouvrage.

### *Eléments d'appréciation*

Les opérations communes sont nécessaires au bon déroulé du contrat. La Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine mènera des actions de communication et de coordination pour l'ensemble du périmètre du contrat dont des communes de la Communauté de Communes Creuse Grand Sud.

### *Eléments financiers*

Le détail des opérations ainsi que leur plan de financement prévisionnel et la répartition des restes à charge des actions communes entre collectivités sont présentés aux tableaux suivants.

N.B. :

- Les montants d'aides de certains financeurs sont ramenés au pourcentage de la surface qui les concernent sur le bassin.
- La clef de répartition du reste à charge des opérations communes entre les collectivités concernées est fixée par la convention de mise en œuvre commune (pour mémoire : surface sur le territoire et population ramenée à cette surface).

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DES OPERATIONS COMMUNES 2023**

Détail opération	Total coût TTC	Taux AELB	Participation AELB	Montant éligible RNA	Taux RNA	participation RNA	Montant éligible CD 23	Taux CD 23	Participation CD 23	Montant éligible CD 63	Taux CD 63	Participation CD 63	Montant éligible (HT) CD 03	Taux CD 03	Participation CD 03	Taux Collectivités	Participation Collectivités avancée par MCA
Poste Coordination	64 000 €	60 %	38 400 €	40 984 €	20 %	8 193 €	0 €	0 %	0 €	9 800 €	20 %	1 920 €	0 €	0 %	0 €	24 %	15 487 €
Animation, réunions, plaquettes, journées thématiques, ...	8 880 €	60 %	5 328 €	6 749 €	20 %	1 350 €	0 €	0 %	0 €	1 382 €	20 %	266 €	0 €	0 %	0 €	22 %	1 936 €
<b>TOTAUX</b>	<b>72 880 €</b>		<b>43 728 €</b>	<b>47 713 €</b>		<b>9 543 €</b>	<b>0 €</b>		<b>0 €</b>	<b>10 932 €</b>		<b>2 186 €</b>	<b>0 €</b>		<b>0 €</b>		<b>17 423 €</b>

**REPARTITION DES RESTES A CHARGE PREVISIONNELS DES OPERATIONS COMMUNES 2023 ENTRE COLLECTIVITES GEMAPIENNES**

Détail opération	Total coût TTC	Participation Collectivités avancée par MCA	Taux répartition entre Collectivités MCA	Reste à charge MCA	Taux répartition entre Collectivités SMABV	Reste à charge SMABV	Taux répartition entre Collectivités MC	Reste à charge MC	Taux répartition entre Collectivités CC	Reste à charge CC	Taux répartition entre Collectivités CSS	Reste à charge CSS	Taux répartition entre Collectivités PSE	Reste à charge PSE
Poste Coordination	64 000 €	15 487 €	33 %	5 149 €	27 %	4 188 €	10 %	1 576 €	12 %	1 824 €	2 %	367 €	15 %	2 383 €
Animation, réunions, plaquettes, journées thématiques, ...	8 880 €	1 936 €	33 %	644 €	27 %	524 €	10 %	197 €	12 %	228 €	2 %	46 €	15 %	298 €
<b>TOTAUX</b>	<b>72 880 €</b>	<b>17 423 €</b>		<b>5 792 €</b>		<b>4 712 €</b>		<b>1 773 €</b>		<b>2 052 €</b>		<b>413 €</b>		<b>2 681 €</b>

Une fois les subventions déduites et les restes à charge des actions communes réparties entre les Collectivités, le reste à charge prévisionnel propre à la Communauté de Communes Creuse Grand Sud concernant les actions communes prévues au programme 2023 des Hautes Vallées du Cher s'élève à **413 € TTC**.

La somme de 413 € est à reporter au budget annexe GEMAPI en section de fonctionnement.

Au regard des engagements de la Communauté de Communes Creuse Grand Sud au sein du contrat des Hautes Vallées du Cher, **le Bureau communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité,**

- **VALIDE** la programmation des actions communes 2023 du Contrat Territorial des Hautes Vallées du Cher présentée ci-dessus,
- **AUTORISE** l'engagement des dépenses relatives aux actions communes,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré le 5 avril 2023 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le

PUBLIEE le

La Présidente,  
Valérie BERTIN

